

Radio-Canada, qui est convoqué, si je ne me trompe, par le comité permanent de la culture et des communications.

En attendant, je pourrais peut-être indiquer au député que la Société s'occupe de faire construire trois nouveaux transmetteurs pour desservir la région de Campbellton, soit deux transmetteurs de radio et un de télévision. Je vais ajouter quelques précisions. Il s'agit d'un transmetteur MF diffusant le réseau français de CBAF, à Moncton, qui doit être prêt à entrer en service en décembre ou janvier prochain; d'un transmetteur MF diffusant les émissions en langue anglaise de CBA Moncton, qui entrera en service à la fin de 1981, . . .

**Des voix:** Règlement!

**M. Fox:** Je crois, madame le Président, qu'il s'agit d'une question importante; il en a été question à la conférence fédérale-provinciale. Il y a enfin un transmetteur de télévision diffusant le réseau français de CBAF, à Moncton. Il doit également entrer en service à la fin de 1981. C'est une préoccupation constante de mon ministère de veiller à ce que la Société Radio-Canada assure une diffusion suffisante dans tous les coins du pays.

\* \* \*

## LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE—LES ALLÉGATIONS DE PUBLICITÉ FAUSSE ET TROMPEUSE

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Madame le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations. Le ministre sait qu'au moins deux groupes du secteur privé, les amis de la terre et le Comité canadien des ressources de l'Arctique, ont porté plainte auprès de son ministère au sujet de la campagne publicitaire gouvernementale relative à l'énergie, laquelle coûte \$5,850,000, alléguant que cette publicité comporte des affirmations fausses et trompeuses. Le chef de la direction des pratiques commerciales de son ministère a écrit à l'un de ces groupes que cela ne relevait pas de sa compétence parce que l'on n'offrait pas de produit commercial en vente et parce que «certaines affaires judiciaires semblent avoir établi que les agents de la Couronne, ce qui englobe la plupart des services gouvernementaux, ne peuvent faire l'objet de poursuites».

● (1450)

Puis-je demander au ministre comment il peut justifier l'application de cette double norme qui exempte le gouvernement des dispositions qui s'appliquent à la publicité fausse et trompeuse alors qu'il porterait lui-même des accusations criminelles contre toute société du secteur privé qui se rendrait coupable de la même infraction?

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes):** Madame le Président, je réfute catégoriquement les propos de l'honorable député. Il ne s'agit absolument pas de publicité trompeuse.

## Questions orales

[Traduction]

ON DEMANDE UN CODE DE NORMES APPLICABLE À LA PUBLICITÉ

**L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe):** Il est bien évident, madame le Président, que le ministre se soucie peu du fait que la loi suive une double norme dans ce cas.

Je voudrais poser ma question supplémentaire au ministre d'État (Multiculturalisme) qui est chargé de la propagande du gouvernement. Vu que le gouvernement fédéral est le plus grand commanditaire au Canada et qu'il doit respecter des normes de convenance et d'exactitude au moins égales à celles qu'il exige du secteur privé, le ministre serait-il disposé à rédiger et à publier un code de normes qui s'appliqueraient à la publicité du gouvernement fédéral? De plus, est-il disposé à établir une commission indépendante auxquels les groupes du secteur privé et les particuliers pourraient avoir recours quand ils ont des plaintes à formuler contre le gouvernement, lorsqu'ils pensent qu'il se serait rendu coupable de publicité fautive et trompeuse?

**L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):** Madame le Président, les réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion eux-mêmes ont pour politique de refuser les messages publicitaires malhonnêtes ou inconvenants. Je crois que le gouvernement fédéral a utilisé la publicité avec circonspection. Depuis plusieurs semaines, nous voyons que l'opposition s'efforce continuellement de détourner l'attention sur la question de la publicité parce qu'elle ne veut pas faire face aux problèmes constitutionnels. Il est bien évident que la population canadienne ne voit rien de répréhensible à ces messages publicitaires. Pour ma part, je suis certainement d'avis que ces messages publicitaires attirent à bon escient l'attention de la population canadienne sur le programme énergétique du gouvernement du Canada.

\* \* \*

[Français]

## L'ÉNERGIE

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT TAXERA L'EXPORTATION DU GAZ NATUREL ET DE L'ÉLECTRICITÉ

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. J'imagine bien que le ministre de l'Énergie a reçu une lettre de son collègue le député de Rosemont, rendue publique dans les journaux. Je ne sais pas si cela fait partie de la nouvelle politique d'information des citoyens. Cette lettre conteste la décision que semble avoir prise le ministre à l'effet qu'il taxerait l'exportation du gaz naturel et de l'électricité, pour les motifs que le ministre entretient. Étant donné les circonstances, étant donné aussi que son collègue s'y oppose et a fait parvenir une lettre à tous ses collègues du côté ministériel, est-ce que le ministre peut d'abord dire aujourd'hui que sa décision de taxer l'exportation du gaz naturel et de l'électricité est prise?